

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OF AUDITEC



ARTICLE 1 - OBJET

Les conditions générales de vente ont pour objet la réglementation des relations contractuelles entre l'AUDITEC FORMATION et le Client dans le cadre des prestations de formation proposées.

Le Client reconnaît que l'acceptation des présentes CGV a pour conséquence d'écarter l'application de ses propres conditions générales de vente (CGV) et de ses propres conditions générales d'achat (CGA).

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV, le client se portant fort de leur respect pour l'ensemble de ses salariés et collaborateurs.

Dans le cadre de son activité, l'IRF BFC propose plusieurs types de formations, à savoir :

- Des formations Inter (Présentiel, Classes virtuelles, ...)
- Des formations Intra qui donnent lieu à une proposition commerciale et des modalités spécifiques
- Des formations e-learning

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les offres de formation proposées par AUDITEC.

La conclusion d'une convention de formation entre les parties formalise la relation contractuelle et Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à AUDITEC un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

ARTICLE 2 - SPÉCIFICITÉ

AUDITEC FORMATION fait appel à des prestataires de formation pour la conception et l'animation de ses actions de formation.

ARTICLE 3 - PRÉ-INSCRIPTION/INSCRIPTION

Toute inscription s'effectue par mail ou via le portail d'inscription.

Les documents suivants vous sont adressés automatiquement lors de la demande d'inscription :

- La convention
- Le programme
- Les conditions générales de vente
- Le règlement intérieur
- Le livret stagiaire
- Le RIB

Aucune inscription téléphonique ne sera pas prise en considération.

Dès réception de la convention signée, votre inscription sera finalisée.

ARTICLE 4 - CONVOCATION

Une convocation vous sera adressée au moins 72 heures (3 jours) à l'avance. Si tel n'était pas le cas, vous êtes prié(e) de bien vouloir contacter le secrétariat.

ARTICLE 5 - HORAIRES – FORMAT ET LIEU DE LA FORMATION

Sauf stipulation particulière dans la convocation, nos actions commencent à 8h30 et se terminent en principe à 17h00.

La réalisation de la formation ne comporte aucune distinction, elle peut être dispensée en présentiel ou en distanciel. Le format vous sera précisé sur la convocation.

ARTICLE 6 - ANNULATION – ABSENCE – ABANDON AU COURS DE FORMATION – EMPÊCHEMENT

Toute annulation doit être effectuée **par écrit** huit jours avant le début de la formation.

Toute annulation reçue moins de 7 jours précédant le début de la formation entraîne une facturation à 50% du prix total de la formation.

Toute formation commencée est due, tout départ anticipé entraîne une facturation à 100% du prix total.

Toute absence entraîne une facturation à 50% du prix total de la formation.

En cas d'absence pour maladie, le client doit nous faire parvenir un justificatif médical.

En cas d'empêchement d'un participant, le Client peut lui substituer un autre collaborateur, ayant le même profil, à condition que AUDITEC FORMATION ait été prévenu au préalable.

ARTICLE 7 - DÉDOUBLEMENT DE FORMATION

En cas de dédoublement de session de formation pour sureffectif, la nouvelle date sera communiquée aux inscrits les plus tardifs.

Une note d'information sera adressée au Client.

ARTICLE 8 - ANNULATION – REPORT – REPROGRAMMATION D'UNE FORMATION

L'AUDITEC FORMATION se réserve le droit d'annuler ou reporter à l'avance un séminaire si le nombre d'inscrits est inférieur à 10. Dans ce cas, le remboursement de la totalité de la somme avancée sera effectué au profit du Client.

ARTICLE 9 - CONDITIONS FINANCIÈRES

Toute inscription doit être réglée avant le début de la formation.

L'AUDITEC FORMATION se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues dans le présent CGV.

Tous nos prix sont indiqués en euros et TTC, l'organisme de formation n'étant pas assujéti à la TVA.

Le tarif tient compte des frais pédagogiques, la pause-café, la restauration et le support dématérialisé ou le support papier remis à chaque participant.

ARTICLE 10 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement doit être effectué par chèque à l'ordre de l'AUDITEC FORMATION ou par virement bancaire.

A défaut de respecter les modalités de paiement, une majoration légale sera applicable de plein droit dès le lendemain de la date d'exigibilité du règlement, équivalente au taux d'intérêt en vigueur. Les pénalités sont calculées sur le montant TTC.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT PAR UN OPCO

Si le Client souhaite que le règlement de la prestation soit pris en charge par l'OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De transmettre la prise en charge de l'OPCO au service comptabilité d'AUDITEC, avant la formation.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, le Client reste redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

ARTICLE 12 – FACTURE

La facture sera adressée par AUDITEC FORMATION au Client après la réalisation de la formation.

ARTICLE 12 – DOCUMENTS OBLIGATOIRES

La convention signée doit être renvoyée avant le début de la formation accompagnée du règlement

Le questionnaire de satisfaction et l'évaluation de connaissance doivent être obligatoirement remplis à la fin de la formation

Dès réception de ces 4 éléments, l'attestation de fin de formation sera débloquée

ARTICLE 13 - ACCES DOCUMENTATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tout accès documentaire ou support remis ou imprimable sont mis à disposition des participants à titre personnel. Ces documents ou supports ne peuvent en aucune manière faire l'objet, même partiellement, de reproduction, représentation, prêt, échange ou cession, d'extraction totale ou partielle de données et/ou de transfert sur un autre support, de modification, adaptation, arrangement ou transformation sans l'accord préalable et exprès AUDITEC.

Le Client s'engage à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à AUDITEC en cédant ou en communiquant des documents issus de ce dernier à un concurrent de AUDITEC.

AUDITEC se réserve le droit de poursuivre toute personne qui contreviendrait à cette clause.

ARTICLE 14 - ACCES DOCUMENTATION ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La formation en e-learning est exclusive et nominative pour le participant qui s'y inscrit, et exclue toute formation de groupe. Le contrat de licence inclut :

- L'accès à la plate-forme de formation et l'attribution d'un identifiant et d'un mot de passe unique et valable pour la durée de la formation.
- L'accès au contenu textes, graphiques et liens hypertextes, aux forums de discussion ainsi qu'à la liste de diffusion liés à la plate-forme.
- Le téléchargement des documents liés à la formation.

Le participant s'engage à :

- Ne pas communiquer à autrui pour quelque raison que ce soit son identifiant et son mot de passe. • Ne pas permettre l'accès à la plate-forme à des personnes étrangères à la convention, y compris d'autres membres du personnel du Client.
- Garantir la propriété intellectuelle des éléments constitutifs du site. La copie informatique des textes, images et codes de ceux-ci. La diffusion non autorisée des documents téléchargeables et des liens hypertextes sont des atteintes au droit de la propriété intellectuelle induisant une responsabilité pénale quant à son auteur.
- Ne pas utiliser les moyens de communication intégrés (messagerie, forums) à des fins de promotion, publicité non désirée, protestation et de diffusion d'images ou propos contraires aux bonnes mœurs.
- S'assurer que le poste de travail utilisé pour l'accès à la plate-forme est équipé des moyens suffisants pour empêcher la propagation de virus informatiques notamment des virus utilisant les carnets d'adresses de messagerie ou s'insérant dans les pièces jointes aux mails.

ARTICLE 15 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Le Client donne expressément son consentement à l'utilisation des données à caractère professionnel, concernant son entreprise, recueillies aux termes de sa commande de formation, aux fins de recevoir des offres commerciales de l'AUDITEC FORMATION.

ARTICLE 16 - DROIT A L'IMAGE

Toute inscription vaut acception du droit à l'image.

Dans le cadre de nos actions de communication, nous pouvons être amenés à prendre des photos lors des sessions de formation pour diffusion sur :

- Le site Internet,
- Les différentes publications (plaquette...),
- Les réseaux sociaux.

ARTICLE 14 - INFORMATION ET AFFICHAGE

Les présentes CGV sera transmis au Client dès sa demande d'inscription. Elles sont également consultables sur le site internet www.auditec971.com .

CGV modifié le 24/10/2023, date de son entrée en vigueur.